

# Règlement intérieur

La vie en commun dans un immeuble d'appartements exige une considération mutuelle de la part de tous les résidents et visiteurs de l'immeuble. Veillez à ce que vous et vos visiteurs ne fassiez rien qui puisse déranger les autres. Ce règlement intérieur fait partie de votre contrat de location et n'est pas exhaustif.

<b>Périodes de repos</b>	Les heures calmes générales de 12h00 à 13h00 et de 22h00 à 7h00 s'appliquent. Les règlements de police contraires restent réservés. Il faut tenir compte du besoin de tranquillité des résidents de l'immeuble.
<b>Pièces générales/escalier</b>	Les salles générales doivent être maintenues propres à tout moment. Les résidents doivent demander à leurs enfants de ne pas utiliser comme terrain de jeu des zones générales telles que la cage d'escalier, la buanderie, la salle des vélos, etc. L'entreposage d'effets personnels est à proscrire dans les zones générales ainsi que dans la cage d'escalier. Les zones générales servent de lieu de rencontre et non d'espace de stockage. Traduit avec <a href="http://www.DeepL.com/Translator">www.DeepL.com/Translator</a> (version gratuite)
<b>Utilisation du balcon/jardin</b>	Pour éviter les mauvaises odeurs et la vermine, ne stockez pas les sacs à déchets sur le balcon ou dans le jardin.
<b>Parking souterrain/ Places de stationnement</b>	Aucun véhicule ne peut être garé en dehors des places de parking prévues à cet effet. L'exécution de travaux de nettoyage, de réparation, d'entretien et de changement d'huile n'est pas autorisée dans le garage ou sur les places de stationnement extérieures.
<b>Sous-location</b>	Les sous-locataires doivent être notifiés à l'administration en temps utile et en utilisant le formulaire officiel. Le formulaire peut être demandé à Zivag Verwaltungen AG.
<b>Air</b>	Pour éviter l'apparition de moisissures, il est important d'aérer brièvement et régulièrement l'appartement.
<b>Laverie</b>	La buanderie doit être laissée propre après utilisation. Si un programme de lavage est en place, il doit être respecté.
<b>Animaux domestiques</b>	Les animaux domestiques doivent être approuvés par l'administration. Le formulaire requis peut être demandé à Zivag Verwaltungen AG. Les propriétaires d'animaux domestiques doivent veiller à ce que les autres résidents ne soient pas dérangés par le bruit, la saleté ou autre.
<b>Balayages</b>	Les déchets doivent être jetés correctement dans les endroits prévus à cet effet (conteneurs). Les conteneurs verts sont destinés exclusivement aux déchets verts.